



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 12 décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application des résolutions [1575 \(2004\)](#), [1639 \(2005\)](#), [1722 \(2006\)](#), [1785 \(2007\)](#), [1845 \(2008\)](#), [1895 \(2009\)](#), [1948 \(2010\)](#), [2019 \(2011\)](#), [2074 \(2012\)](#), [2123 \(2013\)](#), [2183 \(2014\)](#), [2247 \(2015\)](#) et [2315 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les lettres datées des 24 mars et 24 novembre 2017 reçues de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, transmettant les quarante-troisième et quarante-quatrième rapports sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (voir annexes I et II). Ces rapports couvrent respectivement les périodes allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2016 et du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 mars 2017.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de ses annexes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



## Annexe I

En application des résolutions 1575 (2004), 1639 (2005), 1722 (2006), 1785 (2007), 1845 (2008), 1895 (2009), 1948 (2010), 2019 (2011), 2074 (2012), 2123 (2013), 2183 (2014), et 2247 (2015) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le quarante-troisième rapport sur l'opération Althea adressé au Conseil de sécurité (voir pièce jointe).

(Signé) Federica **Mogherini**

## Pièce jointe

### **Rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2016.
2. Dans ses résolutions [1575 \(2004\)](#), [1639 \(2005\)](#), [1722 \(2006\)](#), [1785 \(2007\)](#), [1845 \(2008\)](#), [1895 \(2009\)](#), [1948 \(2010\)](#), [2019 \(2011\)](#), [2074 \(2012\)](#), [2123 \(2013\)](#), [2183 \(2014\)](#) et [2247 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a prié les États Membres agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle de lui faire rapport, au moins tous les six mois, sur les activités de la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Le présent document est le quarante-troisième rapport ainsi soumis au Conseil.

#### **II. Contexte politique**

3. Au cours de la période considérée, la situation politique générale de la Bosnie-Herzégovine a été caractérisée par les mesures prises pour avancer vers l'intégration à l'Union européenne. Depuis qu'elle a présenté sa demande en février 2016, la Bosnie-Herzégovine a progressé sur la voie des réformes dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne, faisant notamment des progrès significatifs s'agissant de la mise en œuvre du programme de réforme, de la signature du protocole relatif à l'accord de stabilisation et d'association et de l'adoption d'un mécanisme de coordination relatif aux questions européennes. La mise en œuvre du programme de réforme, un ensemble ambitieux de mesures concernant le domaine socioéconomique, ou les secteurs de l'état de droit et de l'administration, a ouvert la perspective d'une meilleure situation socioéconomique pour les citoyens. Le mécanisme de coordination relatif aux questions européennes a été créé pour faciliter les relations du pays avec l'Union européenne.
4. Toutefois, l'effet de polarisation a continué de compliquer l'action politique, et des immixtions politiques ainsi que des politiques et une rhétorique ethnocentriques exacerbées et inopportunes, de la part de toutes les parties, ont parfois menacé le consensus politique sur les réformes nécessaires.
5. Les résultats du recensement ont été publiés le 30 juin 2016. Toutefois, le gouvernement de l'entité de Republika Srpska a déclaré ce recensement illégal. Le 15 juillet, l'Assemblée nationale de l'entité a adopté une décision concernant l'organisation, le 25 septembre 2016, d'un référendum interne sur la question de savoir si le 9 janvier devrait être un jour férié en Republika Srpska – une initiative qui a suscité de vives préoccupations. En novembre 2015, la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a déclaré que la célébration du 9 janvier comme jour férié en Republika Srpska était inconstitutionnelle au motif qu'il s'agissait d'une discrimination contre les non-Serbes. À Mostar, il a été impossible de parvenir à un accord sur les amendements à la loi électorale de Bosnie-Herzégovine qui permettraient l'application de la décision de 2011 de la Cour constitutionnelle sur Mostar et y permettraient la tenue d'élections, pour la première fois en huit ans.
6. Les relations difficiles entre la Bosnie-Herzégovine et les pays voisins ont continué de s'améliorer. Sur le plan régional, le climat a été plutôt positif, et plusieurs

événements importants ont eu lieu, tels que la foire commerciale de Mostar en avril, le forum des affaires de Sarajevo en mai, le sommet de Brdo-Brijuni et la réunion ministérielle de l'Initiative de l'Europe centrale en juin.

7. Le 2 octobre 2016, des élections municipales ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Les partis politiques ont fait activement campagne pendant des mois, s'en prenant verbalement à leurs adversaires. Au cours des prochains mois, la réforme devrait se poursuivre, notamment pour tenter d'apporter une solution aux difficultés socioéconomiques rencontrées par le pays. La Bosnie-Herzégovine devrait renforcer son rôle au niveau régional et être prête à relever les difficultés régionales et mondiales.

### **III. Conditions de sécurité et activités de l'EUFOR**

8. La situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée globalement calme et stable pendant la période considérée. Aucune menace pour la paix et la sécurité n'a été relevée, mais la stabilité a du mal à s'installer du fait de plusieurs facteurs préoccupants internes et externes qui perdurent.

9. L'opération Althea a principalement continué de mener à bien ses activités de renforcement des capacités et de formation prévues par son mandat tout en adoptant une approche plus intégrée et harmonisée avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans ce domaine. En application de Berlin Plus, la coopération avec l'OTAN a continué d'être renforcée à tous les niveaux en vue d'appuyer les activités et la professionnalisation des forces armées de Bosnie-Herzégovine.

10. L'opération est configurée comme il se doit pour accomplir les tâches principales qui lui sont assignées, mais les obstacles politiques et les insuffisances persistantes du côté des forces armées, ainsi que le montant considérable des ressources qui sont affectées à la garde et à la gestion d'un surplus obsolète d'armes et de munitions, sont des problèmes qui restent à résoudre avant que les forces armées ne puissent profiter pleinement des activités de renforcement des capacités et de formation qui leur sont offertes, en coordination avec d'autres partenaires internationaux présents sur place.

11. Le quartier général de l'opération Althea de l'EUFOR s'est tenu prêt à appuyer les efforts de maintien de la sûreté et de la sécurité déployés par les autorités de Bosnie-Herzégovine. Sa présence sur le terrain, assurée notamment par ses équipes de liaison et d'observation, reste un facteur important de stabilité et de sécurité.

12. Les capacités des forces de l'ordre de Bosnie-Herzégovine ont été renforcées, mais il reste toujours des difficultés et des lacunes structurelles et tactiques. En particulier, la direction et le commandement continuent d'accuser des déficiences aux niveaux stratégique et opérationnel et bien que les forces de l'ordre restent dispersées, mal coordonnées et exposées aux manipulations et aux manœuvres d'obstruction politiques, elles ont réussi à maintenir un climat de sûreté et de sécurité. Au cours de la période considérée, aucune menace sur les conditions de sûreté et de sécurité n'a été signalée.

13. Les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont réussi à augmenter le taux d'élimination des excédents de munitions, d'armes et d'explosifs, et ont fait des progrès en ce qui concerne les stocks, grâce en partie à l'appui fourni par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. La décision de reconstituer le conseil de donateurs, prise en mai 2015, a redonné un nouvel élan aux activités de déminage.

## IV. Perspectives

14. Le Conseil de l'Union européenne a reconnu que la Bosnie-Herzégovine avait rempli les conditions fixées pour l'examen de sa demande d'adhésion à l'Union européenne. En conséquence de quoi, le 20 septembre 2016, la Commission européenne a été invitée à se prononcer sur cette demande. La dynamique favorable à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne et les progrès accomplis à ce jour ont réduit les obstacles auxquels le pays se heurtait ces dernières années. Le programme de réforme doit être mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2018 concernant l'économie, l'état de droit et l'administration publique. La réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans la région doit également demeurer une priorité. Dans ce contexte, la montée en puissance du discours sécessionniste et déstabilisateur reste préoccupant car il perturbe les efforts de réforme en cours et menace de compromettre la stabilité et le progrès dans le pays.

15. En ce qui concerne la sécurité, la situation a dans l'ensemble été calme et stable au cours de la période considérée, mais cette stabilité n'est pas pour autant acquise. Malgré les mesures prises par les dirigeants politiques pour remédier aux difficultés socioéconomiques, la situation catastrophique qui prévaut dans le pays ainsi que ses causes profondes restent une source de préoccupation grave, appelant des mesures de réforme efficaces et soutenues. En outre, des problèmes mondiaux tels que la radicalisation, le retour des combattants étrangers et l'influence de la situation politique et financière étrangère risquent à l'avenir de peser encore davantage sur les conditions de sécurité relativement fragiles et d'être une charge supplémentaire pour les forces de l'ordre. Par conséquent, il est nécessaire que les autorités de Bosnie-Herzégovine renforcent davantage les capacités de celles-ci.

16. Malgré les sérieux problèmes qui subsistent, il semble judicieux de suivre la nouvelle approche adoptée par l'Union européenne afin de maintenir la dynamique politique favorable qui s'est engagée.

## Annexe II

En application des résolutions 1575 (2004), 1639 (2005), 1722 (2006), 1785 (2007), 1845 (2008), 1895 (2009), 1948 (2010), 2019 (2011), 2074 (2012), 2123 (2013), 2183 (2014), 2247 (2015) et 2315 (2016) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le quarante-quatrième rapport sur l'opération Althea adressé au Conseil de sécurité (voir pièce jointe).

(Signé) Federica **Mogherini**

## Pièce jointe

### **Rapport de la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 mars 2017.
2. Dans ses résolutions [1575 \(2004\)](#), [1639 \(2005\)](#), [1722 \(2006\)](#), [1785 \(2007\)](#), [1845 \(2008\)](#), [1895 \(2009\)](#), [1948 \(2010\)](#), [2019 \(2011\)](#), [2074 \(2012\)](#), [2123 \(2013\)](#), [2183 \(2014\)](#), [2247 \(2015\)](#) et [2315 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a prié les États Membres agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle de lui faire rapport, au moins tous les six mois, sur les activités de la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Le présent document est le quarante-quatrième rapport ainsi soumis au Conseil.

#### **II. Contexte politique**

3. Au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a progressé sur la voie des réformes en vue de son adhésion à l'Union européenne. Le 20 septembre 2016, le Conseil de l'Union européenne a demandé à la Commission européenne de se prononcer sur la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bosnie-Herzégovine en février 2016. En décembre 2016, dans la perspective de l'établissement de cet avis, le Commissaire européen Johannes Hahn a envoyé aux autorités de Bosnie-Herzégovine un questionnaire exhaustif composé de plus de 3 000 questions destiné à déterminer si le pays était prêt à rejoindre l'Union européenne. Les autorités ont commencé à travailler sur les réponses. La présentation de réponses synthétiques et harmonisées à la Commission européenne permettra de juger la capacité de coopérer des autorités de Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux, notamment dans le cadre du mécanisme de coordination relatif aux questions européennes.
4. Le programme de réforme convenu entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine a été révisé et recentré sur des mesures permettant au pays d'évoluer vers une économie plus ouverte et plus productive. La Bosnie-Herzégovine a adopté et mis partiellement en œuvre plusieurs mesures grâce à un programme triennal, mais les réformes se heurtent de plus en plus aux intérêts politiques et aux dissensions internes, bien que les citoyens appellent les responsables à avoir vision commune.
5. Le projet de poursuivre de nouveau la Serbie devant la Cour internationale de Justice, la tenue d'un référendum par l'entité de Republika Srpska sur un jour férié et les circonstances dans lesquelles ce jour a été célébré le 9 janvier 2017, ainsi que les déclarations des dirigeants politiques qui font ressortir les divisions, ont risqué détourner l'attention qu'il est nécessaire de consacrer aux réformes du domaine socioéconomique et des secteurs de l'état de droit et de l'administration publique. Des enquêtes et d'autres procédures juridiques relatives à ces événements ont été diligentées.
6. Le 2 octobre 2016, des élections locales ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Elles ont été correctement organisées et, en dépit de quelques incidents, ont connu un taux de participation de 53,88 %. À Stolac, où les élections avaient été suspendues du

fait d'échauffourées, un nouveau scrutin a eu lieu avec succès le 19 février 2017, en présence de nombreux observateurs nationaux et internationaux. Malgré les efforts déployés pour régler les désaccords concernant le déroulement des élections à Mostar, il n'a pas été possible d'y organiser un nouveau scrutin en 2016. La décision rendue en décembre 2016 par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine demandant que des amendements soient apportés à la loi électorale en ce qui concerne la Chambre des peuples de la Fédération n'est toujours pas appliquée, tout comme de nombreuses autres décisions.

7. Malgré la tentative de relancer des poursuites contre la Serbie devant la Cour internationale de Justice, les relations que la Bosnie-Herzégovine entretient avec le pays voisin continuent de s'améliorer. La Bosnie-Herzégovine a continué de participer activement aux initiatives régionales, assurant la présidence de l'Initiative de l'Europe centrale en janvier 2016, et accueillant le Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale à Sarajevo en décembre 2016. En mars 2017, la Bosnie-Herzégovine a accueilli le sixième Sommet des Balkans occidentaux, une première pour la région.

### **III. Conditions de sécurité et activités de l'EUFOR**

8. La situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée globalement calme et stable. Aucune menace pour la paix et la sécurité n'a été signalée pendant la période considérée, mais la stabilité a du mal à s'installer du fait de plusieurs sujets de préoccupation internes et externes qui perdurent.

9. L'opération Althea a principalement continué de mener ses activités de renforcement des capacités et de formation prévues par son mandat tout en suivant une approche plus intégrée et harmonisée avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En application de Berlin Plus, la coopération avec l'OTAN a continué d'être renforcée à tous les niveaux en vue d'appuyer les activités et la professionnalisation des forces armées de Bosnie-Herzégovine. L'opération est configurée comme il se doit pour accomplir les tâches principales qui lui sont assignées, mais les obstacles politiques et les insuffisances persistantes du côté des forces armées, ainsi que le montant considérable des ressources qui sont affectées à la garde et à la gestion d'un surplus obsolète d'armes et de munitions, sont des problèmes qui restent à résoudre avant que les forces armées ne puissent profiter pleinement des activités de renforcement des capacités et de formation qui leur sont offertes, en coordination avec d'autres partenaires internationaux présents sur place.

10. Le quartier général de l'opération Althea de l'EUFOR s'est tenu prêt à appuyer les efforts déployés par les autorités de Bosnie-Herzégovine pour maintenir la sûreté et la sécurité. Sa présence sur le terrain, assurée notamment par ses équipes de liaison et d'observation, reste un facteur important de stabilité et de sécurité.

11. Les capacités des forces de l'ordre de Bosnie-Herzégovine ont été renforcées, mais il reste toujours des difficultés et des lacunes structurelles et tactiques. En particulier, la direction et le commandement continuent de connaître des déficiences aux niveaux stratégique et opérationnel et bien que les forces de l'ordre soient restées dispersées, mal coordonnées et exposées aux manipulations et aux manœuvres d'obstruction politiques, elles ont réussi à maintenir un climat de sûreté et de sécurité. Au cours de la période considérée, aucune menace sur les conditions de sûreté et de sécurité n'a été signalée.

12. Les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont réussi à accroître le taux d'élimination des excédents de munitions, d'armes et d'explosifs, et ont fait des progrès en ce qui concerne les stocks, grâce en partie à l'appui fourni par

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne et d'autres partenaires de la communauté internationale. Les activités de déminage ont trouvé un nouvel élan depuis la décision de reconstituer le conseil de donateurs prise en mai 2015.

#### **IV. Perspectives**

13. Le Conseil de l'Union européenne a reconnu que la Bosnie-Herzégovine avait accompli des progrès significatifs vers la mise en œuvre du programme de réforme et, le 20 septembre 2016, il a invité la Commission à lui faire part de son avis concernant la demande présentée par la Bosnie-Herzégovine. L'élan positif qui guide la Bosnie-Herzégovine sur le chemin de l'Union européenne et les progrès réalisés jusqu'à présent doivent se poursuivre, et les responsables politiques doivent s'abstenir de toute initiative susceptible de provoquer des dissensions. Le programme de réforme doit être mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2018 concernant l'économie, l'état de droit et l'administration publique. La réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans la région doivent également demeurer une priorité. Dans ce contexte, la montée du discours sécessionniste et déstabilisateur reste préoccupant car il perturbe les efforts de réforme en cours et menace de compromettre la stabilité et le progrès dans le pays.

14. En ce qui concerne la sécurité, la situation a dans l'ensemble été calme et stable au cours de la période considérée, mais cette stabilité n'est pas pour autant acquise. Les dirigeants politiques ont pris un certain nombre de mesures visant à remédier aux difficultés socioéconomiques. Cependant, la situation économique et sociale catastrophique ainsi que ses causes profondes sont restées une source de préoccupation grave, appelant des mesures de réforme efficaces et soutenues. En outre, des problèmes mondiaux tels que la radicalisation, le retour des combattants étrangers et l'influence de la situation politique et financière étrangère risquent à l'avenir de peser encore davantage sur une sécurité relativement fragile et d'être une charge supplémentaire pour les forces de l'ordre. Par conséquent, les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent continuer de renforcer les capacités des forces de l'ordre, entravées par une mauvaise coordination et leur vulnérabilité aux manœuvres politiques.

15. Bien que d'importants défis restent à relever, la nouvelle stratégie adoptée par l'Union européenne a commencé à donner quelques résultats encourageants au cours des deux dernières années.